

Chèr-e collègue,

Vous trouverez dans ce courrier le **résultat définitif** de votre demande de mutation, 1ère affectation ou réintégration, à l'issue des commissions paritaires qui ont examiné la phase intra-académique du mouvement.

La qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont en grande partie déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. La diminution du nombre de berceaux – en 2014, une double cohorte de stagiaires devaient être affectés dont une grande partie sur des supports de 18h –, et la nouvelle gestion des mutations dans les établissements de l'Éducation prioritaire a conduit à d'un plus grand taux de satisfaction.

A l'opposé des blocages de postes générés par l'ancien recrutement Eclair, le retour des supports dans le mouvement général – hormis les postes vacants avant le mouvement proposés au recrutement particulier – a permis d'assurer à des collègues l'entrée dans le département de leur choix, d'assurer la présence de titulaires dans ces établissements tout en permettant aux collègues en poste en Éducation Prioritaire de participer de manière plus facile au mouvement.

Seul bémol, la volonté de conserver une dizaine de postes pour des collègues contractuels. Nous avons, comme l'année dernière, demandé et obtenu la remise au mouvement de ces supports permettant la mutation de collègues bénéficiant de priorités légales comme le rapprochement de conjoint (RC) et pour lesquels l'entrée dans le département de rapprochement ne pouvait se faire sans cela. Cette gestion individualisée de la précarité pose le problème de fond du respect des principes régissant la Fonction Publique et n'est qu'un leurre pour les contractuels, les incitant à rester précaires plutôt que de tenter les concours.

Nous avons fait par ailleurs remettre au mouvement de nombreux postes libérés par des départs à la retraite et des affectations à l'étranger.

Pour les collègues affectés sur une zone de remplacement les établissements de rattachement ont été actés. Si vous n'étiez pas satisfait(e) par ce rattachement, vous pouvez demander à le modifier au GT TZR de juillet.

Nous sommes confrontés à un refus de l'administration de reconduire le GT TZR du mois d'août au prétexte d'une communication trop tardive aux intéressés et aux établissements. Nous avons dénoncé à travers cette décision une volonté d'opacifier les affectations d'août. Nous continuons de demander la tenue de ce GT et nous serons vigilants à vous communiquer toutes les informations nécessaires pour garantir vos droits à une affectation transparente.

D'autres syndicats s'obstinent à diffuser le projet du mouvement. Il est effectivement plus simple de donner les résultats provisoires (et donc par essence modifiables) avant la tenue des commissions plutôt que de travailler sur le projet.

Le travail intensif des élus du SNES-FSU, y compris durant leurs soirées et week-end, a consisté pour l'essentiel à vérifier, corriger et améliorer les projets de l'administration pour permettre la meilleure affectation possible de chaque demandeur, rechercher et obtenir des mutations supplémentaires, dans le respect des règles communes d'affectation. C'est bien l'action syndicale et ce travail qui permettent de garantir à chacun ses droits et d'améliorer les situations individuelles. En effet, seuls le travail exhaustif de vérification et d'amélioration du projet informatique mené par les élus d'une part, et l'examen contradictoire en FPMA d'autre part, garantissent à chacun et à tous l'égalité de traitement.

Les Commissaires Paritaires du SNES-FSU sont résolus à continuer d'exercer dans les CAPA le contrôle démocratique pour lequel la profession les a mandatés. Ensemble, soyons déterminés à défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de chacun et de tous.

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES-FSU

Florence Denjean-Daga, Arnaud Roussel, Bertrand Humeau, Raymond Laborie, Hervé Fumel, Monique Gay, Marie Legal, Hélène Kinach, Claire Pous, Sarah Letouzey, Emmanuel Bois, Carol Nejari, Magali Vincent, Stéphane Audebeau, Rhizlane Maachi, Dominique Blanch, Myriam Vialaneix, Barbara Bouba, Frédérique Orefici, Eric Poujade, Isabel Sanchez, Cécile Hernandez, Boris Thubert, Marc Moliner, Géraldine Morales, Cyril Garcia, Stéphane Amoureux, Christophe Quittet, Vanessa Estève, Elsa Bernardy, Diane Tronel-Peyroz



SNES Montpellier
Enclos des lys, bât B
585, rue de l'Aiguelongue
34090 Montpellier
04 67 54 10 70
S3mon@snes.edu
www.montpellier.snes.edu

Permanences :
du lundi au vendredi
9h-12h et 14h-17h

GT Révision d'affectation :
30 juin

GT TZR :
9 juillet
Suppression par l'administration
du GT d'août

Revalorisation de nos carrières
et des salaires

Défense des personnels
et du paritarisme

Promotion du service public

Renforçons le syndicat,
notre outil de défense
collective

SYNDIQUEZ-VOUS

ADHÉREZ et
FAITES ADHÉRER au SNES

C'est la voie de l'efficacité
pour chacun et pour tous.

